

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune BOURBONNE LES BAINS

DEPARTEMENT
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice	19
- présents	19
- votants	19
- absents	0

Du 18 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le mardi 18 juin 2019 à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Etaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Patrick BREYER, Bernadette CARBILLET, Jean-Marie DENIS, Antoine AARNINK, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Jean-Marie HUGUENIN, Ludivine PERRIN DEROCHE, Dominique RICHARD BRICE

OBJET

Vente du matériel de l'ancienne
cantine municipale

Un scrutin a eu lieu, Mme Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20 juin 2019 et que la convocation du Conseil avait été faite le 06 juin 2019

Monsieur Christian TROISGROS précise que Monsieur le Maire a une délégation du Conseil Municipal (délibération n°2019/20 du 14 mars 2019) pour l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à hauteur 4 600.00 € maximum.

Suite à un inventaire détaillé, le matériel de l'ancienne cantine municipale a été mis en vente pièce par pièce d'un montant inférieur à 4 600.00 € sur le site du bon coin.

La Commune a reçu plusieurs propositions. L'avis du Conseil Municipal est donc obligatoire.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 05 juin 2019, a analysé ces offres et un seul candidat est intéressé pour la totalité du matériel restant : L'entreprise PINARD-THIEL sise 2 impasse Chalot – 10250 NEUVILLE SUR SEINE.

Monsieur Christian TROISGROS demande donc à l'assemblée de bien vouloir approuver la vente du matériel de l'ancienne cantine municipale, en un seul lot, pour un montant total de 12 810.00 € à cette entreprise et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La présente délibération est adoptée par 18 voix POUR et 1 abstention (Dominique RICHARD BRICE).

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Bourbonne les Bains le 20 juin 2019

Le Maire,

Signature

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE LANGRES LE

24 JUN 2019